

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le 15 janvier 2013 à 20h00 à la salle municipale de la municipalité de Saint-Adelme, située au 138, rue Principale à Saint-Adelme.**

Présences :

Monsieur Yvan Imbeault, maire  
Monsieur Marcel Gauthier, conseiller siège #3  
Madame Garnier Marquis, conseiller siège #4  
Monsieur Benoit Marquis, conseiller siège #5  
Monsieur Wilbrod Gagné, conseiller siège #6

Absente :

Madame Francine Gagné, conseillère siège #1  
Madame Johanne Thibeault, conseillère siège #2

La majorité des membres sont présents et forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvan Imbeault, Madame Annick Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière sont aussi présentes.

---

**RÉSOLUTION #2013-14**

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de convocation et l'ordre du jour ont été distribués par un service de courrier à tous les membres du Conseil en date du 10<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 147 de la Loi du Code municipal le quorum est la majorité de ses membres;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres présents représentent la majorité de ses membres et par conséquent le quorum est constaté et la séance peut être tenue malgré l'absence de deux membres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Wilbrod Gagné et résolu à l'unanimité :

**DE** tenir la séance extraordinaire du Conseil et de ne traiter que des sujets inscrits à l'ordre du jour reçus avec l'avis de convocation, soit :

**Ordre du jour tel que transmis avec l'avis de convocation**

1. Constat du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Engagement d'un chauffeur de charrue au service du déneigement;

4. Attente avec la municipalité de Sainte-Félicité, que celle-ci sera la porteuse du projet, afin d'accepter la soumission pour obtenir les services professionnels pour l'exploitation de stations de production de l'eau potable et des eaux usées pour un montant de 70 519\$ pour 3 ans;
5. Achat amplificateur Wilson installation professionnelle 649.99\$ taxes en sus;
6. Période de questions;
7. Levée de la session.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**RÉSOLUTION #2013-15**

**ENGAGEMENT D'UN CONDUCTEUR D'UN CAMION AVEC CHASSE-NEIGE, OPÉRATEUR D'UN SOUFFLEUR À NEIGE, OPÉRATEUR D'UNE RÉTROCRAVEUSE ET DURANT L'ÉTÉ JOURNALIER**

**CONSIDÉRANT QUE**, monsieur Réal Ouellet a refusé l'emploi pour des raisons de santé;

**CONSIDÉRANT QUE**, monsieur Richard Rousseau accepte d'occuper ces fonctions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier d'autoriser le maire, Yvan Imbeault, les membres du conseil désirent consigner au présent contrat les conditions de travail de celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**RÉSOLUTION 2013-16**

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE NORDIKEAU INC. POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION DE STATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES.**

**CONSIDÉRANT QUE**, la municipalité de Saint-Adelme a pris connaissance des soumissions reçues pour les services professionnels pour l'exploitation de station de production d'eau potable et de station d'épuration des eaux usées, soient :

Nordikeau inc.	70 519.00\$+taxes/3ans	23 506.34+taxe/an
Aquatech inc.	131 100.00\$+taxes/3ans	43 700.00+taxes/an

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Garnier Marquis et résolu que la municipalité de Saint-Adelme accepte la soumission de Nordikeau inc. au montant de 70 519\$ plus taxes pour les services professionnels pour l'exploitation de station de production d'eau potable et de station d'épuration des eaux usées pour une durée de trois (3) ans et que le maire monsieur Yvan Imbeault et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer un contrat pour et au nom de la municipalité avec Nordikeau inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**RÉSOLUTION 2013-17**

**POUR CONCLURE UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION DE STATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

**CONSIDÉRANT QUE**, les municipalités de Saint-Adelme, Grosses-Roches, Saint-René-de-Matane et Les Méchins désirent conclure une entente intermunicipale avec la municipalité de Sainte-Félicité pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation de stations de production d'eau potable et des stations d'épuration des eaux usées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Benoit Marquis et résolu que la municipalité de Saint-Adelme accepte de conclure une entente intermunicipale avec la municipalité de Sainte-Félicité pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation de stations de production d'eau potable et des stations d'épuration des eaux usées pour une durée de trois (3) ans et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer l'entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**RÉSOLUTION 2013-18**

**ACHAT AMPLIFICATEUR WILSON INSTALLATION PROFESSIONNELLE 649.99\$ TAXES EN SUS**

**CONSIDÉRANT QUE**, la municipalité de Saint-Adelme n'a pas de signal pour le téléphone cellulaire;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour la sécurité civile et la sécurité incendie il serait opportun d'avoir un amplificateur pour avoir un signal pour le téléphone cellulaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier de faire installer un amplificateur Wilson par la compagnie Stério Plus au montant de 649.99\$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**RÉSOLUTION 2013-19**

Il est proposé par le conseiller Benoit Marquis et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 20h08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

---

Yvan Imbeault, maire

---

Annick Hudon dir.gén. Et sec.-très.

*Je soussigné, Yvan Imbeault, maire de la Municipalité de Saint-Adelme, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

---

*Yvan Imbeault, maire*